

## Projet de programme communal de développement rural d'ITTRE

### Brève description du projet

---

<u>Demandeur</u> :	la commune d'Ittre
<u>Brève description de la commune</u> :	l'entité, située à l'ouest de la province du Brabant wallon, se compose de trois villages et de 7 hameaux. Elle compte près de 6.800 habitants pour une superficie de 34,9 km <sup>2</sup> .
<u>Auteur du PCDR</u> :	CREAT
<u>Organisme d'accompagnement</u> :	FRW
<u>Fiche-projet demandée en 1<sup>ère</sup> convention-exécution</u> :	création d'une maison rurale à Haut-Ittre (fiche 1.05)
<u>Date d'approbation par le Conseil communal du projet</u> :	24 janvier 2017

### Contexte de l'avis

---

<u>Date de réception du dossier</u> :	13 février 2017
<u>Référence légale</u> :	article 13 §2 du décret relatif au développement rural du 11 avril 2014
<u>Portée de l'avis</u> :	projet de PCDR

**AVIS****La CRAT émet un avis favorable sur le projet de PCDR de la commune d'Ittre pour une période de validité de dix ans à partir de sa date d'approbation par le Gouvernement wallon.**

Elle estime que, sur base des informations reprises dans le dossier, l'opération de développement rural est de bonne qualité.

La CRAT considère que la partie A relative à la description des caractéristiques socio-économiques et territoriales de la commune est de bonne qualité. Elle relève qu'elle décrit de manière claire, fouillée, cohérente, synthétique et prospective les caractéristiques du territoire, intégrant une analyse de la synergie des acteurs et outils stratégiques communaux et utilisant des méthodes qualitatives pertinentes (ex : indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux élaboré par l'IWEPS). Cette partie A permet de bien cerner les enjeux, les faiblesses et les ressources endogènes et, partant, de dégager des perspectives de développement rural durable. La CRAT apprécie également l'analyse synthétique des constats (synthèse AFOM) et des principaux enjeux pour chaque thématique ainsi que la qualité des documents cartographiques.

La CRAT estime que la partie B du projet relative au processus participatif est de bonne qualité. Elle apprécie le travail de synthèse des desideratas exprimés lors de celui-ci et les différentes démarches, certaines innovantes (enquêtes en ligne, médias locaux, site Internet et page Facebook 'Rural'Ittre' de la commune, TV communautaire TV Com...), mises en œuvre afin de toucher un public le plus large possible tel que des associations locales, des personnes dotées de connaissances et de compétences locales, les commissions consultatives locales, le personnel ouvrier et administratif communal...). Elle relève une bonne co-construction du projet entre les acteurs engagés dans la démarche, les autorités communales, l'administration communale, l'auteur de programme et l'organisme d'accompagnement mais relève toutefois un faible taux de participation lors des réunions de la CLDR et des groupes de travail tout au long du processus.

La CRAT estime que le diagnostic partagé repris en partie C du projet est de bonne qualité. Celui-ci, résultant de la confrontation des parties A et B, offre une image condensée, pertinente et conforme à la réalité territoriale multiforme d'Ittre et au processus participatif lié à l'opération de développement rural.

La CRAT estime que la construction des objectifs en termes de stratégie de développement rural telle que présentée dans la partie D est de bonne qualité. La stratégie définie est cohérente, globale et transversale à la lecture des différentes fiches-projets reprises en partie E et permet de comprendre le fil conducteur de l'opération de développement. Elle présente des objectifs cohérents par rapport aux parties A et B et ancrés territorialement.

La CRAT apprécie la méthodologie d'élaboration de la stratégie en fonction des principes du développement durable et de leurs interactions, la présence d'indicateurs et d'effets multiplicateurs au niveau des objectifs et la mise en relation des défis avec les autres outils stratégiques communaux.

Elle relève également avec satisfaction l'implication des acteurs locaux depuis plusieurs années dans différents projets (trans)-communaux (SSC, PCDN, Agenda 21 local, Contrat de rivière Senne, Maison du tourisme du Romain Païs,

Horizon Brabant wallon 2020, plan provincial de mobilité du Brabant wallon...), ce qui traduit le volontarisme et la dynamique de la commune.

La CRAT regrette toutefois que les connaissances collectées dans le cadre du PCDN ne soient pas suffisamment utilisées dans la perspective d'une amélioration des espaces naturels protégés, ce qui aurait pu amener à faire émerger des projets et donc d'éventuelles ressources financières additionnelles substantielles pour le développement local.

En ce qui concerne les fiches-projets en partie E du document, la CRAT estime qu'elles sont de bonne qualité. S'inscrivant dans une vision transversale voire transcommunale, elles répondent aux différentes faiblesses identifiées dans les parties A et B et tentent d'apporter une réponse globale aux enjeux de développement. Elles sont susceptibles de créer, voire d'amplifier la dynamique locale déjà existante, comme en témoigne le programme POLLEC II, le projet d'aménagement d'effets de porte à l'entrée des villages et le groupe d'action 'Jeux inter-villages'.

La CRAT met en exergue la variété des fiches-projets tant matérielles qu'immatérielles reprises dans les différents lots ainsi que le caractère innovant pour certaines d'entre elles (création d'un centre de télétravail, projets d'énergie renouvelable, création de logements financièrement accessibles et soutien à des formules innovantes d'habitat...). Elle demande que la fiche-projet 3.02 "Mise en œuvre de la ZACC du grand Closin en vue de créer un nouveau quartier de qualité" fasse l'objet d'un phasage compte tenu de la complexité du dossier.

Enfin, la CRAT recommande aux autorités communales de désigner au sein de son administration un référent chargé d'assurer la gestion et le suivi des projets développés dans le cadre du PCDR et d'autres dispositifs stratégiques de manière à assurer la coordination, la cohérence et l'efficacité de l'action territoriale.

Quant à la partie F relative au tableau récapitulatif, la CRAT estime qu'elle est de bonne qualité. Celui-ci comprend toutes les fiches-projets avec la mention des défis et objectifs de développement, les sources de financement (celles reprises dans le lot 1), leur localisation spatiale et temporelle et les porteur(s) du projet.

Par rapport à la fiche-projet demandée en 1<sup>ère</sup> convention-exécution, à savoir la création d'une maison rurale dans le village de Haut-Ittre (fiche-projet 1.05), la CRAT émet de grandes réserves. Le projet proposé n'est certainement pas le plus pertinent au regard de la stratégie territoriale et son choix ne résulte pas du diagnostic partagé.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,  
Président.